

## **PRÉAVIS DU COMITE DE DIRECTION NO 2016/13**

### **Modification des statuts de l'ASIJ - article premier, suite à l'adhésion de la commune de Syens à l'ASIJ et à la fusion des communes de Mézières, Carrouge et Ferlens**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### **Introduction**

L'aval du Conseil intercommunal de l'ASIJ a été donné le 8 juin 2016 pour que Syens puisse officiellement faire partie de l'ASIJ, dès la rentrée scolaire 2016.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les communes de Mézières, Carrouge et Ferlens ont uni leur destinée et ne forment désormais plus qu'une seule commune : Jorat-Mézières.

Cet objet n'a pas besoin d'être soumis aux divers législatifs des différentes communes de l'ASIJ.

Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'art. 1 des statuts de l'ASIJ verra disparaître les noms de Mézières, Carrouge et Ferlens et apparaître les noms de Jorat-Mézières et de Syens. L'ASIJ comptera désormais 10 communes, selon le **nouvel article premier** :

*Sous le nom « Association scolaire intercommunale du Jorat », les communes de Corcelles-le-Jorat, Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Savigny, Servion, Syens, Vucherens et Vulliens constituent une Association de communes au sens des articles 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) et des présents statuts.*

#### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil intercommunal de l'ASIJ :**

- vu le préavis 13/16 du Comité de direction,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


#### **DÉCIDE**

D'accepter la modification des statuts tel que stipulé plus haut.

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 2 novembre 2016.

  
Etienne Cherpillod  
Président

Au nom du Comité de direction

  
Nicolas Deprez  
Responsable administratif

Annexes : avenant aux statuts

Délégués responsables : Etienne Cherpillod et Yves Boand